



LABORATOIRE DE RECHERCHES  
SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES SUR  
LES SYSTÈMES ORGANISÉS ET LES MOBILITÉS

# LASMO

(Ex LASANEA)



# REVUE DEZAN

VOLUME 11, NUMERO 2, 2023

UAC, DECEMBRE 2023



# **DEZAN**

**VOLUME 11, NUMERO 2, 2023**

*UAC, DECEMBRE 2023*

**Toute correspondance est adressée au :**  
**Comité de Rédaction de la revue DEZAN**  
**01 BP 526 Cotonou, République du Bénin**  
[revuedezean@yahoo.fr](mailto:revuedezean@yahoo.fr)

Toute reproduction sous quelle forme que ce soit est interdite et de ce fait passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la production du droit d'auteur en République du Bénin.

**ISSN 1840-717-X DU 4<sup>ème</sup> trimestre**

**Dépôt Légal N°6378 du 4<sup>ème</sup> trimestre**

*Ce numéro a été réalisé grâce à l'engagement, aux conseils et observations d'enseignants et chercheurs du Département de Sociologie-Anthropologie et d'autres entités de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey Calavi.*

Nous tenons à témoigner de notre reconnaissance aux **Professeurs Michel BOKO, Guy Ossito MIDIOHOUAN, Ambroise MEDEGAN, Bertin YEHOUENOU et Maxime da CRUZ.**

**Dr. Narcisse YEDJI et Romuald T. SOSSOU** ont assuré le recueil, l'agencement et la mise en forme des textes. Le tout, sous la supervision du Rédacteur en Chef **Dr. Codjo Timothée TOGBE**

# R E V U E   D E   Z A N

*Volume 11, NUMERO 2, Décembre 2023*

## Directeur de publication

Professeur IMOROU Abou-Bakari

## Rédacteur en Chef

Dr Codjo Timothée TOGBE (MC)

## Comité Scientifique

Professeur Michel BOKO (Bénin), Professeur Prospère I. LALEYE (Sénégal), Professeur Albert TINGBE-AZALOU (Bénin), Professeur Francis AKINDES (Côte d'Ivoire), Professeur Maxime Da CRUZ (Bénin), Professeur Thomas BIERSCHEK (Allemagne), Professeur Yendoukoa Lalle LARE (Togo), Professeur Albert NOUHOUAYI (Bénin), Professeur Gautier BIAOU (Bénin), Professeur Mamoudou IGUE (Bénin), Professeur DANIQUE TAMASSE Roger (Togo), Professeur Rock MONGBO (Bénin), Professeur Issiaka KONE (Côte d'Ivoire), Professeur Séri DEDY, Professeur Elisabeth FOURN (BENIN), Professeur Alkassoum MAIGA (BURKINA FASO), Professeur Roch Apollinaire HOUNGNIHIN (Bénin), Professeur Codjo Adolphe KPATCHAVI (Bénin), Professeur Abou-Bakari IMOROU (Bénin), Dr Emilia AZALOU-TINGBE (MC) (Bénin) et Professeur Lolouvou Foly HÉTCHÉLI (TOGO)

## Comité de Lecture

Professeur Sylvain ANIGNIKIN (Bénin), Professeur Paulin T. HOUSSOUNOU (Bénin), Professeur Albert TINGBE AZALOU (Bénin), Professeur Roch Gnahoui DAVID (Sénégal), Professeur IGUE Babatundé Charlemagne (Bénin), Professeur MIDIOHOUAN Guy Ossito (Bénin), Professeur MEDEGAN Ambroise (Bénin)

## Recueil, agencement et mise en forme des textes

Dr Narcisse YEDJI & Tokandé Romuald SOSSOU

|                 |
|-----------------|
| <b>SOMMAIRE</b> |
|-----------------|

|   |     |
|---|-----|
| LA PARTICIPATION DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE : L'EXEMPLE DU PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE DES COLLINES AU BENIN<br><b>OROU Zakary &amp; ABDOU Mohamed</b> _____                             | 7   |
| DYNAMIQUES D'APPROPRIATION SOCIALE ET USAGES SPORTIFS DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES POPULATIONS DU GRAND-LOME<br><b>DOUTI Boaman Jovit Majoie</b> _____  | 26  |
| STRATEGIES D'ADAPTATION DES POPULATIONS DE KARIMAMA FACE AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT LOCAL DURABLE<br><b>Imorou YAROU</b> _____  | 45  |
| SAVOIRS LOCAUX SUR LA GESTION DE L'HYGIENE MENSTRUELLE A AKPRO-MISSERETE<br><b>Bernice GBEBIOHO</b> _____   | 65  |
| POPULATIONS ALLOCHTONES ET CHEFFERIE EN MILIEU URBAIN ABIDJANAIS: LE CAS DES SENOUFO-NIARAFOLO DANS LA COMMUNE D'ATTECOUBE<br><b>KONE Gnénéfelo &amp; KONKOBO Maman</b> _____   | 84  |
| ANTHROPOLOGIE IMPLIQUEE DANS UN PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE APICOLE AU BURKINA FASO : L'EXPERIENCE DU <i>CENTRE ÉCOLOGIQUE ALBERT SCHWEITZER SUISSE</i><br><b>SAVADOGO Zalissa &amp; ZERBO Roger</b> _____    | 105 |
| SIGNALEMENT D'HARCELEMENT SEXUEL DANS LES INSTITUTIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE<br><b>DANHOUE Gogoué Jean Claude</b> _____   | 123 |
| IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX DANS LES PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUX AU TOGO : EXPÉRIENCES DE LA COMMUNE OGOU 1<br><b>FALLADEMA Magnoudéwa Espoir &amp; LAWANI Ayemi Akessime</b> _____ | 139 |
| L'HUMAIN DANS L'APPROCHE DU TRANSHUMANISME<br><b>DIOMANDÉ Hamidou</b> _____   | 158 |
| APATRIDES A L'EPREUVE DES PRESTATIONS EDUCATIVES A KOUDOUGOU DANS LA REGION DE MARAHOUE (COTE D'IVOIRE)<br><b>FOFANA Karidja épouse KONE</b> _____  | 172 |
| DETERMINANTS DE DECROCHAGE SCOLAIRE A BOPA (BENIN)<br><b>DJOHOSSOU Codjo Marius</b> _____   | 191 |

|  |            |
|--|------------|
| CONTRIBUTION DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE KISSAMEY<br>AU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE<br><b>Dr ADAHA Dodzi Tagbedji</b> _____  | <b>206</b> |
| LES ACCOMPAGNANTS ET LA PRISE EN CHARGE DES ULCERATIONS<br>CHRONIQUES A L'HOPITAL SPECIALISE SAINT MICHEL DE<br>ZOUKOUGBEU (CENTRE-OUEST IVOIRIEN) : ENJEUX D'UNE<br>SOLIDARITE CONTRAIGNANTE EN MILIEU RURAL<br><b>ADJET Affouda Abel</b> _____ | <b>224</b> |
| LE RITUEL DU KPÁTÍN, UN SYMBOLE D'ACTES TESTAMENTAIRES<br>CHEZ LES FɔNNÚ D'ABOMEY (REPUBLIQUE DU BENIN)<br><b>BEKPA-KINHOU Sènanmi Dorothée</b> _____  | <b>244</b> |
| SOCIOLOGIE, SCIENCE MORTE OU VIVANTE ?<br><b>AMOUZOU-GLIKPA Amévor</b> _____   | <b>268</b> |

## LE RITUEL DU KPÁTÍN, UN SYMBOLE D'ACTES TESTAMENTAIRES CHEZ LES Fɔ́NNÙ D'ABOMEY (REPUBLIQUE DU BENIN)

**BEKPA-KINHOU Sènanmi Dorothée**

*Assistant, Enseignant-Chercheur à l'UAC, Sciences du Langage et de la  
Communication, Spécialité : Sociolinguistique, FLLAC/Université d'Abomey-  
Calavi bksdorothée@yahoo.fr / dorotheebekpakinhou@gmail.com /  
soussouni2007@gmail.com*

### Résumé

Le testament et le *Kpátín* sont des formes de contrats qui disposent des principes qui doivent gouverner les relations qui lient un bénéficiaire et le testateur depuis la vie terrestre de ce dernier. La présente recherche qui porte sur l'étude comparative des deux types de contrats vise à mettre en valeur le caractère plus durable du *Kpátín*. Pour réussir cette étude la technique d'échantillonnage par choix raisonnée a été utilisée. Le rituel du *Kpátín* est une pratique observée en République du Bénin, surtout chez les *Fɔ́nnù* d'Abomey. Il a valeur de testament parce qu'il dispose non seulement pour le futur mais précisément pour les instants qui suivent immédiatement la mort du sujet. Par le système de *Kpátín*, le sujet sentant sa mort prochaine, indique aux membres de sa famille le traitement qu'il souhaiterait qu'on fasse de ses dépouilles mortelles. En décidant d'être enterré dans une famille, le futur défunt immortalise ainsi son amour et son attachement infinis pour les membres de ladite famille. Le rituel de *Kpátín* est une disposition qui implique tout un peuple, toute une communauté, des collectivités et qui produit des effets de génération en génération.

**Mots-clés** : *Kpátín* ; rituel ; symbole ; testament ; mort.

### Abstract

The will and the *Kpátín* are forms of contracts which have the principles which must govern the relations which bind a beneficiary and the testator since the latter's earthly life. This research, which focuses on the comparative study of the two types of contracts, aims to highlight the more sustainable nature of *Kpátín*. To succeed in this study, the

purposive sampling technique was used. The *Kpátín* ritual is a practice observed in the Republic of Benin, especially among the *Fònnù* of Abomey. It has the value of a will because it provides not only for the future but precisely for the moments immediately following the death of the subject. Through the *Kpátín* system, the subject, feeling his imminent death, indicates to the members of his family the treatment he would like to have given to his mortal remains. By deciding to be buried in a family, the future deceased thus immortalizes his infinite love and attachment for the members of said family. The ritual of *Kpátín* is an arrangement which involves an entire people, an entire community, communities and which produces effects from generation to generation.

**Keywords:** *Kpátín*; ritual; symbol; will; dead

## Kléúnxó

Kpátín níná ó, walò de we bò e nò mò dọ Benée Tòmè. Fònnù Agbome tòn lé wè nò zán walò éné ó taùn. Kpátín ó, é cí alenuwema dọhùn, bó nò dọ xó dó sò é já é kédé wú wè ǎ, amò é nò dọ xó dó kúhwénù me tòn ji. Gbetó é ja kúkú gbé ó, é nò tìn alòkpa è hennumò tòn lé ná wà nu tòn gbòn é bi me nú yè: taji ó, fiè è na dji dọ é. Wanyiyí mavomavò sìn afọdide wè nyí mǎ. Kpátín nyí nuzed'ayi dẹbo kan hennukplékplé dọkpo ó bǎ, bo lé kan toxo bute dọkpo ó bǎ, bó nò nò ayi káká yi mavomavò.

## Introduction

Les découvertes scientifiques ont convaincu les Linguistes, les Philosophes, les Sociologues, les Mathématiciens, les Biologistes, même les Théologiens et autres Grands Chercheurs et Penseurs (l'opinion internationale) que « l'Afrique est le berceau de l'humanité ». Partant de cette reconnaissance, ne pourrions-nous pas admettre que la civilisation africaine est à l'origine de tous les faits de civilisations au monde ? En fouillant la culture d'Abomey, en examinant les pratiques culturelles endogènes intrinsèques à cette communauté, on y découvre une qui pourrait être assimilable au testament : c'est bien le rituel de *Kpátín* dont les idéaux se présentent comme des éléments de lois qui disposent pour le futur, surtout pour les temps qui commencent à partir de la mort de

l'individu. La question fondamentale à laquelle il importe de répondre est de savoir en quoi le *Kpátín* regorge des caractéristiques d'actes testamentaires alors que les paroles, les faits et gestes qui le fondent souffrent d'un défaut de consignation écrite. Mais, AKOHA, Albert, Bienveu, 2010 rassure : « *Tant qu'il était la langue officielle d'un royaume prospère et en pleine expansion, le Fɔngbè était le support, le véhicule recherché et adulé d'une culture rayonnante, intervenant dans tous les domaines de la vie sociale, de l'activité économique et politique*<sup>1</sup> ».

**1. Bref rappel du système phonologique du Fɔngbè**

**1.1. Le niveau segmental**

Il s'agit de rappeler ici le système consonantique et le système vocalique qui se présentent comme suit. D'après les travaux de GUEDOU, Gangbè, Georges 1976<sup>2</sup>, AKOHA Albert, Bienvenu 1980<sup>3</sup> et HOUNKPATIN, Basile, 1986<sup>4</sup> la langue *Fɔngbè* présente un système phonologique où l'on observe vingt-deux (22) consonnes et seize (16) voyelles. Le système consonantique se présente comme suit :

|                            |                   |             | <b>Labi<br/>ales</b> | <b>Apic<br/>ales</b> | <b>Dors<br/>ales</b> | <b>Alvéol<br/>aires</b> | <b>Labi<br/>o-<br/>vélai<br/>res</b> | <b>Véla<br/>ires</b> | <b>Uvula<br/>ires</b> |
|----------------------------|-------------------|-------------|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|--------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| O<br>R<br>A<br>L<br>E<br>S | Voisa<br>ntes     | Sour<br>des | F                    | T                    | C                    | S                       | Kp                                   | K                    | x                     |
|                            |                   | Sono<br>res | V                    | D                    | J                    | Z                       | Gb                                   | G                    | h                     |
|                            | Non-<br>voisantes |             | B                    | ɖ                    | Y                    | L                       | W                                    |                      |                       |
| NASALES                    |                   |             | M                    | N                    | Ny                   |                         |                                      |                      |                       |

Le système vocalique se dresse comme suit :

| Voyelles orales |                 | Voyelles nasales |            |          |
|-----------------|-----------------|------------------|------------|----------|
| aperture        | Ant. Cent post. | Ant.             | Cent post. | Aperture |

<sup>1</sup> AKOHA, (A.B.), 2010, *Syntaxe et lexicologie du fon-gbe*, l'Harmatan, Paris, 368p.

<sup>2</sup> GUEDOU, Gangbè Georges), 1985, *Xo et gbè : Langage et culture chez les Fon (Bénin)*, Paris, SELAF, coll. Langues et Cultures Africaines, 4,524 p.

<sup>3</sup> AKOHA, Albert Bienvenu, 1980, *Quelques éléments d'une grammaire du Fɔngbè : nominal et syntagme nominal*, Sorbonne, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris III, 396p.

<sup>4</sup> HOUNKPATIN Basile, 1985, *Le verbal et le syntagme verbal du fon-gbe parlé à Massè*, Paris, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Université de Paris III.

|   |   |   |    |    |   |
|---|---|---|----|----|---|
| 1 | i | u | i̇ | u̇ | 1 |
| 2 | e | o |    |    |   |
| 3 | ɛ | ɔ | ɛ̇ | ɔ̇ | 2 |
| 4 | a |   | ȧ |    | 3 |

## 1.2. Le niveau suprasegmental

Toujours selon les travaux de GUEDOU, Gangbè, Georges 1976, AKOHA A. B. (1980) et HOUNKPATIN 1986 la langue *Fɔngbè* présente un système phonologique où l'on dénombre quatre (04) tonèmes que nous pouvons inventorier comme suit :

NB : Dans l'inventaire qui suit, nous désignons la voyelle par le caractère V.

- Le ton bas : v̇      exemple      xò : acheter
- Le ton haut : v̇́      exemple      cí : éteindre
- Le ton bas-haut : v̇̂      exemple      vī : enfant
- Le ton moyen : v̇̄ ou sans ton v      exemple      ũn : je

Il faut remarquer que les chercheurs n'ont pas encore pu s'entendre sur l'existence du ton modulé haut-bas v̇̂ qui suscite beaucoup de polémiques car la duplication de la voyelle répond déjà à cette modulation de voix. Pourtant KOUDJO, Bienvenu 1988 l'a inventorié dans ses travaux.

<sup>5</sup>Dotóò : docteur ; Folóò : fleur

## 2. Sémantique du *Kpátín*

### 2.1. Champ lexical de kpá

Kpa signifie éviter, préserver de, prendre garde, cacher à la vue de, cacher la nudité, protéger contre, louer, féliciter, peler ou éplucher selon le ton placé en position suprasegmentale de /a/ ; car le ton est une unité

<sup>5</sup>(KOUDJO Bienvenu, 1988, Parole et musique chez les Fon et les Gun du Bénin : pour une nouvelle taxinomie de la parole littéraire

distinctive en langue *Fɔngbè* tout comme dans beaucoup de langues africaines<sup>1</sup>.

Avec le ton bas *v̂*, nous avons *kpà* qui signifie éplucher ou peler, louer ou féliciter.

*Kpà Mawu*

//Louer/ Dieu//

« Louer Dieu »

*Kpà tevi*

//Eplucher/ igname//

« Eplucher l'igname »

*kpà Axó sú*

//Louer / roi//

« Louer le roi »

Avec le ton haut *v̄* nous avons *Kpá* qui signifie palissade, enclos, couvent, clôture quand *kpá* est un syntagme nominal et qui signifie éviter au cas où *kpá* est un syntagme verbal.

*Kpá* = palissade, enclos, couvent, clôture

*Ajotó ló zè kpá*

//Voleur/ le/ traverser/ palissade//

« Le voleur a traversé la palissade » c'est-à-dire « Le voleur a passé la palissade par effraction »

*Vodún léé yì kpá mè*

//Vodún/ les/ aller/ couvent/ dans//

« Les Vodún sont allés au couvent »

*Séná yì wulekpámè*

*Séná yì wu lɛ kpá mè*

//Séná/ aller/ corps/ laver/ enclos/ dans//

« Séná est allé à la salle de bain »

Lorsque kpá est un verbe ou un syntagme verbal, on a :

Kpá awovi

// Éviter / danger ou accident//

« Éviter le danger » ou « Éviter l'accident ».

Il faut noter que dans un autre contexte, le vocable **awöví** désigne l'ensemble des démons ou esprits démoniaques.

## 2.2. Champ lexical de atín

Atín signifie arbre, bois, plante, poutre, poudre.

Séná tùn atín

//Séná/ planter/ arbre//

« Séná a planté l'arbre » ou « Séná a planté le bois »

Séná sèn atín

//Séná/ couper/ arbre ou bois//

Dans le cadre de la rédaction du présent article, ce qui nous intéresse est /kpá/ en tant que « palissade, enclos, clôture, maison » et /atín/ en tant que « bois » ou « arbre » ou « plante ».

## 2.3. Analyse morpho-sémantique du Kpátín

Kpá + atín = kpátín

Dt + Dé = composé syntaxique où kpá = Dt = déterminant et atín = Dé = déterminé

Le syntème <sup>6</sup>Kpátín est une composition de /kpá/ et de /atín/ qu'on peut cerner par « bois de palissade » ou « arbre de palissade ». Cette composition nous donne Kpátín après l'élosion du /a/ préfixal de /atín/. Le Kpátín est le support, le renfort ou le pilier de la palissade qui sert à clôturer une maison. Il joue le rôle de poteau et assure, en tant que tel, la

<sup>6</sup> AKOHA, Albert Bienvenu), 2010, *Syntaxe et lexicologie du fon-gbe*, l'Harmatan, Paris, 368p.

solidité, la résistance et l'équilibre de la clôture. Le langage courant admet donc que le locuteur de la langue fɔngbè désigne, par la synecdoque donc, toute la concession, toute la maison, tout l'enclos par le syntème *Kpátín*. Voilà ce que nous donne l'énoncé suivant :

Mi      ò      Daa    ò      kpátín      tón      m̀è  
 //Nous/ enterrer/ Père/ lieu/ concession/ son/ dans//

« Nous avons enterré le Père dans sa concession, dans son enclos »

« Nous avons enterré le Père dans sa maison, dans son carré »

L'expérience a montré que le kapokier résiste à la sécheresse et aux ronces comme les termites. Il donne donc à la clôture une solidité qui dure dans le temps. Ainsi, c'est l'usage quotidien du kapokier qui lui a conféré le nom de *Kpátín* en langue *Fɔngbè*. Il fait partie des plantes les mieux adaptées à cet usage. Le kapokier ou le *Kpátín* est un fromager qui se présente comme un grand arbre. Il peut atteindre parfois la hauteur de quarante (40) mètres. Ses feuilles sont palmées et ses grandes fleurs sont en forme de cloche. Leurs capsules à graines contiennent une fibre appelée kapok qui ressemble beaucoup au coton. Le fromager est exploité dans toutes les régions tropicales dans la production du kapok qui est une fibre très courte, élastique et cassante. Il n'a pas la ténacité du coton pour pouvoir être filé. En Afrique le bois du fromager est tendre et spongieux. Il sert à fabriquer des pirogues dans les régions lacustres. Le fromager est de la famille des bombacacées. Son nom scientifique est *Ceiba pentandra*<sup>7</sup>. Il existe plusieurs formes de fromager. La forme qui sert à fabriquer des pirogues s'appelle *Huntín* en langue *Fɔngbè* :

Hun                                      (a) t́n  
 //Véhicule/                              bois, arbre//

« Le bois de véhicule » ou « Le bois de pirogue » pour désigner « le bois qui sert à fabriquer la pirogue ».

C'est la petite espèce qui, à partir d'une certaine grosseur, dix (10) centimètres de diamètre environ, est très sollicitée dans la réalisation de la palissade, de la clôture. Parler de *Kpátín* chez les *Fɔnnu*, c'est parler

<sup>7</sup> Microsoft Encarta 2009 consulté le 18 janvier 2014.

de maison, de concession, de domaine, de carré, d'enclos. Ainsi, offrir un *Kpátín* à un tiers, c'est lui offrir une maison. L'acte de donation d'un domaine d'habitation peut alors s'exprimer par :

Dada kán kpá t́n nú vi t̀n

//Roi/ couper/ palissade/ bois/ pour / fils/ son//

« Le Roi a offert un domaine à son fils pour qu'il y érige une habitation ».

Dada Gẹ̀lẹ̀ kán kpátín nú Gbẹ̀hanzin dọ́ Jimẹ̀

//Roi/ Gẹ̀lẹ̀/ couper/ palissade/bois/ pour/ Gbẹ̀hanzin/ à/ Jimẹ̀//

« Le Roi Gẹ̀lẹ̀ a offert un domaine d'habitation à Gbẹ̀hanzin à Jimẹ̀ »

### 3. Notion de testament

#### 3.1. Aperçu général

Généralement, le testament est défini comme un acte rédigé selon certaines formes, par lequel une personne fait connaître ses dernières volontés et dispose, pour après son décès, de tout ou partie de ses biens en faveur d'un ou de plusieurs tiers. Il est aussi compris comme étant un acte unilatéral, révocable jusqu'au décès de son auteur, par lequel celui-ci dispose de tout ou partie des biens qu'il laissera en mourant. C'est un acte juridique par lequel une personne déclare ses volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort. Larousse distingue le testament authentique qui est celui reçu par deux notaires ou un notaire assisté de deux témoins ; le testament mystique ou secret qui est le testament présenté clos et scellé à un notaire, qui dresse un acte de suscription en présence de deux témoins. C'est aussi un message ultime qu'un écrivain, un homme politique, un savant, un artiste, dans une œuvre, tient à transmettre à la postérité. L'Ancien Testament est l'ensemble des livres de la Bible qui se rapportent à l'histoire de l'Alliance de Dieu avec le peuple juif. Le Nouveau Testament est le recueil des écrits bibliques qui concernent la Nouvelle Alliance établie par Jésus-Christ. Larousse ajoute qu'une disposition testamentaire peut être caduque si le bénéficiaire décédait avant le testateur ou avant l'accomplissement d'une condition dépendant d'un événement incertain auquel elle est subordonnée.

Le Lexique des Termes Juridiques<sup>8</sup> a fait une taxinomie des formes de testaments que nous ne saurions passer sous silence. Nous pouvons retenir qu'en droit civil, le testament est l'acte juridique unilatéral par lequel une personne, le testateur, exprime ses dernières volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort. Le testament authentique est celui qui est reçu par deux notaires ou un notaire et deux témoins. Le testament mystique ou secret est celui qui est écrit par le testateur ou un tiers, signé par le testateur, présenté clos et scellé à un notaire qui dresse un acte de suscription en présence de deux témoins. (Article 971 du Code civil, 1958). Le testament olographe est celui qui est entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur. (Article 976 du Code civil, 1958). Il existe aussi un testament dit international règlementé par la convention de la loi matérielle uniforme annexée à Washington du 28 octobre 1973 (article 970 du Code civil, 1958). Le testament est dit conjonctif ou conjoint lorsque deux ou plusieurs personnes testent dans le même acte, au profit d'un tiers ou réciproquement les unes au profit des autres. Il faut remarquer que cette forme de testament est déjà prohibée par la loi (article 968 du Code civil).

Le testament-partage est le mode de partage d'une succession que toute personne peut faire entre ses héritiers présomptifs, ce qui permet à une personne sans enfant de distribuer et de partager ses biens entre ses frères et sœurs, ses neveux et nièces, éventuellement ses cousins et cousines. Le disposant a toute liberté pour composer comme il l'entend les lots de chacun sous la seule condition de ne pas porter atteinte à la réserve héréditaire ; sinon le bénéficiaire qui n'a pas reçu un lot égal à sa part de réserve peut exercer l'action en réduction. (Articles 1079 et 1080 du Code civil).

### 3.2. Dans le contexte d'Abomey

*(Ce récit historico-légendaire est inspiré des informations reçues en 1984 de dame Wisán Adulusi dite Xevonu née Fanúḍkpè, 93 ans qui a passé toute sa jeunesse dans son quartier natal Ahwaga à Abomey).*

La communauté des Fɔnnu d'Abomey est fortement compartimentée. Elle ne manque pas d'organisation dans son fonctionnement interne. Il n'est

<sup>8</sup>LEXIQUES DES TERMES JURIDIQUES, 2007, Dalloz, Paris.

plus un secret qu'en République du Bénin, tout enfant porte le patronyme de son père qu'on appelle nom de famille. Si un homme issu de la famille Bekpa-Kenwu épouse une femme issue de la famille Sányínò, les enfants nés de leur union porteront le patronyme Bekpa-Kenwu comme nom de famille et s'appelleront :

- a)- Nom : Bekpa-Kenwu et Prénom : Sénáfífa
- b)- Nom : Bekpa-Kenwu et Prénom : Susunii
- c)- Nom : Bekpa-Kenwu et Prénom : Sénúto

Voilà bien un exemple qui justifie la mise en application du régime dit patriarcal. Le patronyme donne la preuve de l'existence et confère à l'individu un statut social<sup>11</sup>. « *C'est une réalité complexe qui embrasse tout le vécu de la société ... et qui a valeur de "parole sociale" et de "création littéraire"* » GUEDOU, Gangbè, Georges, 1980, p7, 11). Dans ce système, le fils est reconnu rien que par le patronyme de son père. Il appartient ainsi à son père durant toute sa vie terrestre. Dans ces conditions, sans avoir eu l'occasion de lire la filiation d'une personne dans ses documents d'état civil, aucun signe extérieur ne permet de reconnaître la génitrice qui est quand même un acteur incontestable d'une naissance.

Pour essayer la réalisation d'une équité, la communauté a décidé (au niveau de la croyance, le niveau spirituel et immatériel) que le fils « retourne à sa mère » après sa mort physique, se fondant ainsi sur la théorie : "Tout départ est forcément suivi d'un retour" quel que soit le temps que cela peut durer. Pour quitter le monde immatériel pour venir dans le monde matériel qui est la vie terrestre, l'individu a dû passer par sa mère. Pour le mouvement inverse, quitter le monde matériel (mourir) pour retourner au monde immatériel (l'au-delà), il faut que l'enfant reprenne par sa génitrice. Comme de son vivant il a appartenu à son père, il faudra donc que son corps soit offert à sa mère. Voilà la raison pour laquelle il a été instauré chez les *Fònnu* que tout individu qui décède soit enterré dans sa maison maternelle : cet acte est conçu comme une faveur ou une récompense faite à la mère. "Le fils étant sorti du ventre de sa mère (de son sein), doit y retourner après son séjour terrestre". Un tel retour n'étant pas matériellement réalisable, les dépouilles mortelles du

filles sont remises au Chef de la famille maternelle du défunt pour être inhumées.

L'on remarque au cours des âges que cet ordre social ainsi établi n'est pas une mesure irréversible. Il est donc susceptible de subir des modifications. Mais toute restriction apportée à cette disposition doit faire l'objet d'une déclaration dûment formulée et solennellement annoncée par un requérant devant la famille élargie. Autrement dit, toute personne qui souhaite être enterrée, après sa mort dans une maison autre que celle de sa mère, est astreinte de son vivant, à faire certaines démarches instaurées et imposées par la communauté : c'est le concept de *Kpátín*. Le requérant fait ainsi connaître à ses enfants, à son conjoint, à ses frères et sœurs, à ses amis et à toutes les familles composant la grande collectivité ainsi qu'à leurs chefs, tous réunis dans un cadre convivial, les raisons qui justifient le choix du lieu d'enterrement. Il exprime, pendant ses derniers jours de vie terrestre, une de ses volontés qu'il veut qui soit accomplie après sa mort : c'est bien le testament.

Un père de famille peut aussi octroyer le *Kpátín* à un fils qu'il juge capable et digne de prendre la relève de la gestion des affaires familiales. Dans ce cadre, le père délimite une portion de terre qu'il offre à son fils, pour qu'il y érige une habitation. Et cette donation est souvent marquée par une cérémonie solennelle (le rituel du *Kpátín*) devant les membres de toute la collectivité, en témoignage du sens de responsabilité du bénéficiaire. La maison connaît ainsi un agrandissement en espace.

#### **4. Le cérémonial du *Kpátín* : appropriation d'un espace**

Le *Kpátín* est un acte de croyance qui conçoit le transfert abstrait et imaginaire d'une portion de terre de la maison du chef de famille donateur à la maison de la famille bénéficiaire. Il consiste à réaliser une représentation de la terre de la maison du/de la bénéficiaire dans la maison de son choix. Il faut comprendre par-là que la pratique du *Kpátín* est semblable au système de représentation diplomatique ou consulaire observé dans les sociétés dites modernes, entre Etats partenaires.

##### **4.1. Le bénéficiaire du *Kpátín***

De tout ce qui suit, nous désignons par B la famille de la femme demandeuse de *Kpátín* et par A celle de son mari. Elle s'appelle *Hoxónò Duyixò*. Il serait utile de mentionner un préalable ici avant d'aborder véritablement le contenu de cette rubrique : il s'agit de la composition de l'organe directeur d'une chefferie familiale. Elle est dirigée par :

- le Chef de la famille : Daa Xwénò

Daa    xwé    nò

//Père/ maison/ mère// « Responsable de la maison »

Il est le gestionnaire des affaires familiales. Il conçoit les activités au sein de la famille et les soumet à son Conseil. Il veille sur l'organisation et la tenue effectives des cérémonies annuelles dédiées aux mânes des ancêtres. Ces cérémonies sont par exemple *Kákplékplé*, *Ahanbiba*, *Asééntáfifé* et bien d'autres.

*Kákplékplé* est un syntème composé du syntagme nominal /ká/ qui signifie « assiette, bol,alebasse, cuvette, plat, récipient » et de la duplication du syntagme verbal /kplé/ qui signifie « rassembler, regrouper, réunir ».

Ká            kplé        kplé

//Calebasse/ réunir/        réunir//

« Rassemblement de Calebasses » ou « rassemblement de plats » qui est une forme « d'agape ». Défini à l'origine comme le repas que les premiers chrétiens prenaient en commun, l'agape ou le *Kákplékplé* regroupe toutes les filles et tous les fils d'une famille ou d'une collectivité autour d'un repas fraternel. A cette occasion, les esprits des ancêtres sont invoqués. Les participants développent ainsi la foi que les ancêtres sont présents à ce festin. Des poulets et des cabris sont immolés.

*Ahanbiba* est un syntème composé du syntagme nominal /ahan/ qui signifie « boisson » et de la duplication du syntagme verbal /ba/ qui signifie « servir »

Ahan        bi        ba

//Boisson/ servir/        servir/

« Fait de servir des boissons » ou bien simplement « Les libations ».

*Asééntáfífé* est un syntème composé des syntagmes nominaux /Aséén/ qui est une « représentation métallique de l'assiette des ancêtres » et /ta/ qui signifie « tête » puis de la duplication du syntagme verbal /fé/ qui signifie « nettoyer, dépoussiérer ».

Aséén    tá            fí            fé

//Aséén/    tête/        nettoyer/    nettoyer//

« nettoyage des *Aséén* » pour ainsi les apprêter à recevoir leur part de restauration.

Le chef de famille assiste également les chefs féticheurs dans la programmation des cérémonies annuelles dédiées aux *Vodún* de la collectivité. Il est entouré d'un conseil composé d'un Vigan, d'un *Salanò* et d'une *Tásínò*.

Vi            gán

//Enfant/    responsable//

« Responsable des enfants ». Il dirige et organise les actions de la jeunesse dont il est le conseiller. Le Vigan veille sur la sécurité des personnes et des biens.

Salá            nò

//Quartier/    mère//

« Responsable du quartier ». Il est le responsable chargé de l'information et de la communication. Il assure les missions de bons offices. Le *Salanò* collecte des renseignements au profit du chef de famille et assiste le vigan pour renforcer le dispositif sécuritaire dans le quartier.

Tási                            nò

//Tante paternelle/        mère//

« Responsable des femmes ». Elle joue le rôle de conseillère. Elle instruit les femmes et les jeunes filles sur les principes cardinaux de la collectivité et surtout sur son histoire : le totem, les interdits, les panégyriques...

Le rituel de *Kpátín* est une pratique dont peuvent bénéficier les personnes des deux sexes qui trouvent des motifs qui le justifient. En ce qui concerne les femmes, elles peuvent évoquer plusieurs raisons pour décider de mettre dans leur testament le lieu de leur inhumation. D'abord certaines femmes sont instruites par leurs pères à ce sujet. Le lien d'amitié entre le père de la femme et son beau-père a été si étroit que le parent prenne la résolution de le sceller par une offrande à vie. Il choisit donc de donner à son ami une femme pour toujours, qu'elle soit vivante ou morte. Et dans ces conditions, le père en fait la confiance à sa fille et la prépare pour cette cause. Cette dernière, fidèle aux instructions de son père, transmet cette disposition à ses enfants pour être enterrée dans la maison de son mari. Ensuite, il y a des femmes qui tiennent compte de l'amour qu'elles ont pour leur mari et du bon traitement dont elles ont bénéficié. Elles décident alors d'appartenir à ce mari, non seulement pendant son existence terrestre, mais aussi jusque dans l'au-delà. Enfin, d'autres femmes restent très attachées à leurs enfants qu'elles aiment tant et veulent demeurer auprès d'eux jusqu'à leur mort.

Lorsque le sujet était une femme, elle réunit ses enfants autour d'elle pour leur annoncer ses vœux de se faire inhumer dans la maison de son mari. Ainsi, le *Salanɔ* est invité. Il lui est confié la responsabilité de réunir les membres de la famille élargie. Il informe en premier lieu le *Vigán* qui lui donne l'autorisation de convoquer une réunion de la collectivité. Tous les invités réunis, le chef de la collectivité, après son mot de bienvenue, introduit la requérante. La mère demandeuse reprend la parole devant tous les chefs des familles composant la grande collectivité. Elle expose publiquement les deux raisons qui justifient sa demande du *Kpátín* : d'abord, demeurer dans la maison conjugale pendant toute sa vie, et ensuite, y faire enterrer ses dépouilles mortelles. Cette décision ainsi déclarée suscite de grandes acclamations au sein de l'assistance. La demandeuse offre une restauration à l'assistance qui la félicite et la remercie. Des chants et danses accompagnent et marquent la fin de cette réunion. Nous proposons ici un chant circonstanciel de représentation :

#### 4.2. Personnage donateur du *Kpátín*

Il s'agit ici du chef de la famille de la femme. Après la réunion de la collectivité A, il est confié à Salánò la responsabilité d'informer le chef de la famille B de la volonté de Hoxónò Duyixò qui souhaite bien obtenir de lui un *Kpátín*. Une délégation composée de Vigan, de *Salánò*, de *Tásínò* accompagnés de deux ou trois femmes se déplace dans la famille B pour apporter l'information. Laquelle délégation se munie de quelques bouteilles de boisson dont le *Soqabi* (boisson de vin de palme distillé). Le chef de la famille B entouré de tout son Conseil (*Salánò*, *Tásínò*, *Vigán*), d'un commun accord avec leurs hôtes, choisissent et fixent un jour pour la cérémonie de l'octroi du *Kpátín*. Ils sont assistés de quelques curieux qui accompagnent, eux aussi, les chants et danses circonstanciels suivis de clameurs. La délégation retourne.

### 4.3. Le rituel du *Kpátín*

Quand arrive le jour d'octroi du *Kpátín*, une foule consistante se constitue depuis la famille A pour aller récupérer le matériel auprès de la famille B. C'est une forte délégation qui peut atteindre une trentaine de membres : hommes, femmes, filles et garçons, même des enfants. En cours de chemin, elle peut drainer des curieux qui la renforcent. Ladite délégation est conduite par le *Vigán* et le *Salánò* de la famille A.

Dans les temps relativement anciens, la délégation portait sur elle une dot symbolique constituée de : une bouteille (1litre) de *Soqabi* (boisson forte préparée à base de vin de palme), une bouteille (3/4 litre) de bière de la SOBEBRA (Société Béninoise de Brasserie) et une bouteille (3/4 litre) de youki citron (une boisson sucrée fabriquée par la SOBEBRA). Il faut ajouter à ces constituants du cola à tranches de couleur rouge ou blanche (ovi en langue *Fɔngbè*) et de la gentiane (appelée en *Fɔngbè Atá* par le langage cultuel et *Ahowé* par le langage ordinaire ou vulgaire). Ces deux fruits servent de matériel de consultation « apparemment géomantique ». Mais de nos jours, cette dot peut être beaucoup plus consistante et varie selon les moyens et le rang social des personnes concernées. Seulement il y a des constantes qui ne varient pas : *Soqabi*, bière, youki citron, *Atá*, *Ovi*. Il faut signaler que la délégation est aussi suivie d'un groupe d'animation qui exécute des chants accompagnés de clameurs élogieuses de même que la litanie des panégyriques.

Lorsque tout est prêt, les membres de ladite délégation se mettent en dehors de la maison, s'alignent en file indienne et d'une voix forte, une femme entonne une clameur élogieuse que le chœur reprend. Les couleurs sont ainsi annoncées et le cortège pédestre démarre pour la maison B. Un émissaire est dépêché pour aller avertir le chef de la famille B et son Conseil que les demandeurs de *Kpátín* s'annoncent par une chanson intitulée *Hwe wè j'ayi*.

Il faut noter que cette chanson exprime l'abondance de l'amour qui unit les familles parentes et amies composant les collectivités.

En cours de route, le cortège exécute la chanson intitulée *Vi nyo fi sédó wé nú mi* pour signifier qu'ils sont de bons messagers et de bons négociateurs.

Ce dernier prend donc les dispositions qui s'imposent pour accueillir et recevoir les visiteurs.

Il faut noter que la veille de ce jour, le Chef de la famille B confie à des jeunes de la maison de lui couper quatre bois de kapokier (*Kpátín*) longs chacun d'environ un mètre vingt centimètres (1m 20cm) et dont la grosseur à la base peut mesurer dix centimètres (10cm) de diamètre. Les bois étant apprêtés, le chef de famille accompagné de tout son conseil dont surtout le Vigan, le *Salanò*, la *Tásínò* et des autres conservateurs des coutumes de la collectivité procèdent aux rites d'invocation des esprits des ancêtres. Ils se portent tous auprès des *Aséén* munis de boisson, de l'eau dans unealebasse en forme de bol à couverte (*Sinnuká*), du cola à tranches et de la gentiane. L'ensemble se dispose en un demi-cercle ouvert sur la case des *Aséén*. La *Tásínò* prend de l'eau dans la bouche et souffle plusieurs fois sur les *Aséén* pour ainsi réveiller les ancêtres et les inviter à prêter attention à l'objet de la visite. Le Chef de famille prend la parole et soumet aux ancêtres supposés présents et attentifs la demande de *Kpátín* formulée par Hoxónò Duyixò. Il finit ses propos en précisant qu'en contrepartie, la requérante leur offre unealebasse d'eau, une bouteille de boisson, du pagne, des perles et de l'argent. Le chef de famille confie au Vigan de consulter l'avis des ancêtres sur la demande ainsi exposée : il décolle les quatre tranches du cola. Il les maintient dans les mains jointes et invoque les esprits qui gouvernent le Nord, les esprits

qui gouvernent le Sud, ceux qui gouvernent l'Ouest ainsi que ceux qui gouvernent l'Est. Le Vigan présente à l'assistance les tranches de cola avant de les jeter au sol. Il procède de la même façon après avoir coupé en quatre tranches la gentiane au moyen des dents. La position de chaque tranche s'interprète comme suit :

Les quatre tranches tombent toutes fermées = otà na bló

Otà na bóló

//tête/ futur/ faire//

« La tête fera » pour signifier que « c'est par la chance que la demande peut être

agréée».

Les quatre tranches tombent toutes ouvertes = ali dọ wèn ou bien Xomè dọ wèn ou bien Xomè dọ vǎ.

Ali dọ wèn

//Chemin/ être / ouvert//

« Le chemin est ouvert » pour ainsi signifier que la « demande est agréée ». Les ancêtres montrent par là qu'ils sont accessibles, disponibles.

Xo mè dọ wèn

//Ventre/ dans/ être/ ouvert//

« L'intérieur du ventre est ouvert » pour signifier la sincérité et l'honnêteté des ancêtres. Ceci témoigne également de l'état innocent et sincère du cœur de la demandeuse.

Xo mɛ dọ vǎ

//Ventre/ dans/ être/ vide//

« L'intérieur du ventre est vide » pour signifier l'innocence et le degré de soumission de la demandeuse. Elle est d'un esprit sain. Elle est sans souillure. Et cet état est une condition favorable à l'acceptation de sa demande.

Deux tranches tombent fermées et deux tombent ouvertes = xooo ou bien ali hùn

Xooo

//Ouiii//

« Un long oui » pour signifier une acceptation sans condition.

Ali                    hùn

//Chemin/            ouvrir//

« Le chemin s'ouvre » pour signifier que « les ancêtres sont accessibles et agréent la demande qui leur est adressée »

Trois tranches tombent fermées et une tombe ouverte ou bien une tranche tombe fermée et trois tombent ouvertes = indécis.

Le Vigan qui consulte ne peut donner aucune interprétation à cette position car il n'y comprend rien. Il se prosterne et baise le sol en signe de vénération. Il invite l'assistance à en faire de même et reprend les tranches de cola. Cette position tourmente les cœurs car elle peut signifier un refus tacite. Dans ces conditions, l'assistance entonne et exécute une chanson qui implore la clémence des ancêtres ou bien elle engage la litanie du panégyrique de la collectivité.

Après cette consultation qui aboutit à l'accord donné par les ancêtres, le Vigan apprête les bois de *Kpátín*. Aidé du *Salanò*, il attache la partie supérieure plus effilée de chaque bois au moyen de lambeaux de percale blanche. Cet acte s'exprime par :

È      balá      ta      nú      kpá      t́n

//On/    attacher/ tête/    pour/    palissade/    bois//

« On a attaché la tête à *Kpátín* » pour donner auxdits "bois" la valeur d'être adorés : les bois sont superficiellement divinisés. Ils étalent à côté des *Aséén* dans leur case (*aséén xó mè*) une natte appelée *Dokplakplá* fabriquée à partir de la tige spongieuse du rônier. Ils y disposent couchés les bois de *Kpátín* avec la partie attachée (la tête) orientée vers le sud ou vers l'ouest car c'est de ces deux points cardinaux que proviendrait la puissance ou le pouvoir des ancêtres selon les croyances des *Fònnù*. Cette étape s'exprime par :

Kpátín    d̀ò    adò    xó

//Kpátín/    être/    nid/    maison//

« Kpátín est dans la maison sacrée » pour incarner la puissance des ancêtres.

**NB** : xó est une autre forme de xwé qui signifie maison.

Dès que la forte délégation de la famille A se présente à la devanture de la maison B, la *Tásínò* B répand de l'eau sur seuil de la maison en signe de paix et de fraîcheur et permet ainsi à ses hôtes d'y entrer. Avant leur entrée, l'animatrice de la délégation entonne : ***Omi kún nyi nu ðe ðo nú me ðe tó ó***

*« Nous ne sommes pas des bagarreurs, ni des provocateurs, nous ne faisons que la bonne ambiance. »*

Des chants, des danses, des clameurs, des éclats de rire, des accolades, les litanies des panégyriques claniques, royaux, culto-dithyrambiques, des slogans élogieux, des applaudissements...tout pour exprimer la joie des retrouvailles.

Le chef de famille instruit son Vigan à réclamer le silence. Le calme revient. Le Vigan jouant le rôle de gbedotó (Porte-parole) se fait le rendant compte circonstanciel de la cérémonie d'octroi de kpátín.

Gbe      ðo                  tó

//Voix/ rendre compte/ père//

« Le père du compte rendu » pour signifier l'« auteur du compte rendu » que nous pouvons bien désigner par «le rendant compte».

Ce dernier prend la parole au nom du chef de famille pour exposer à l'assistance, après un mot de bienvenue, l'objet de la rencontre. Il s'agit bien de la demande de *Kpátín* exprimée par Hoxónò Duyixò qui souhaiterait que ses dépouilles mortelles soient offertes à ses enfants pour qu'ils en fassent l'inhumation au domicile de son mari. Il continue pour annoncer que la demande a été accordée par les ancêtres car la consultation de la veille a été favorable. Un intermède musical intervient avec la chanson intitulée **Ye yi mi loó,**

Ils m'ont reçu favorablement

Ils m'ont reçu et m'aideront à me marier pour fonder un bon ménage.»

A ces mots, la dot amenée par la délégation de la famille A est déballée. Les chefs de famille présents prononcent tour à tour des mots de bénédiction. Ils font une mini libation et réserve une part pour *Adɔ̀xó*. Tout le monde est servi. Les Vigan, les Salanò et les *Tásínò* des deux collectivités concernées, accompagnés de quelques personnes responsables se portent à *Adɔ̀xó*. Ils procèdent à une libation, emballent les quatre kpátín en roulant autour la natte *Đokplakplá*. Ils attachent au moyen de bandes de percale blanche la base, le milieu et la tête l'ensemble des *Kpátín*. Ces derniers prélèvent une quantité de sable d'*Adɔ̀xó* dans un bol calebasse qu'ils attachent dans un lambeau de percale. Ils demandent l'avis des ancêtres par une consultation au moyen des tranches de cola et de gentiane. La satisfaction et les dispositions psychologiques des personnes présentes influent favorablement sur les résultats de cette dernière consultation. Deux femmes chargent sur la tête les colis de *Kpátín* et de sable et se mettent au-devant de la délégation de la famille A qui retourne avec des chants.

Un espace est déjà aménagé pour recevoir le *Kpátín*. L'ensemble se porte sur ces lieux. Le chef de la famille A rejoint ses envoyés. Un Bois de *Kpátín* est planté dans chaque coin de l'espace y consacré. Le bol calebasse contenant le sable prélevé est enterré au milieu de l'espace. Une libation est faite suivie de mots de bénédiction. La cérémonie est ainsi achevée.

Désormais donc, toutes les fois que les cérémonies comme *Ahanbiba* et *Kákplékplé* sont organisées dans la famille B, les dignitaires sont tenus de les répéter de façon très symbolique dans le *Kpátín* accordé car c'est supposé que les ancêtres (*kúkútó*) de la famille B habitent aussi dans ce *Kpátín* et doivent s'y restaurer. La délégation se porte vers Hoxónò Đuyixò pour lui rendre compte et la faire danser. Elle reçoit les félicitations et remerciements de tout le monde. Les chants du répertoire musical continue de nourrir l'ambiance :

Hwi tón bó wá ò gbe ma te nyónna we né dokónnù

« Sors et danse au rythme de mon *Hwede*, la nature ne t'a point privée de bonheur ». cette chanson est suivie d'une autre intitulée *Tò òdò ò má jó besé dó, un na s'we dó negbe*

« Je te mettrai au dos

Le fleuve dans son lit n'abandonne point le crapaud.

Je te mettrai au dos », pour ainsi confirmer le lien parental solide qui existe entre les familles concernées par cet octroi de *Kpátín*.

## 5. Similitude entre le *kpátín* et le testament

### 5.1. Éléments communs

Le testament et le *Kpátín* sont tous désirés par leur auteur. Ils proviennent de la libre volonté affirmée et exprimée du testateur et traite tous des moments qui suivent la mort du sujet. C'est des actes qui nécessitent des témoins.

### 5.2. Éléments de dissemblance

Le *Kpátín* est représenté par une portion ou un domaine de terre limité dans les quatre angles par des plants de kapokier. Ainsi, la représentation symbolique du *Kpátín* est immortelle. Mais le testament n'est pas marqué par des traces immortelles. L'octroi de *Kpátín* est entouré des rites et cérémonies qui créent des marques indélébiles dans la mémoire des témoins de tous les âges : vieux et jeunes, hommes et femmes, filles et garçons, puis des enfants. Toutes les familles composant les collectivités concernées sont témoins, tout un peuple et toute une communauté sont témoins. Tandis que le testament à la forme occidentale, à la forme européenne ou à la forme française n'est animé que par trois acteurs : deux notaires et un témoin ou bien un notaire et deux témoins, sans compter l'éventualité du décès de l'un ou de tous ces trois acteurs avant celui du testateur. Dans certains cas les acteurs du testament occidental peuvent atteindre le nombre de six.

### 5.3. Une analyse de synthèse

Le parcours définitoire de testament que nous avons effectué plus haut, que nous ne saurions avoir le courage de taxer d'exhaustif, comporte des insuffisances quasi notoires. Ces définitions relevées dans Hachette, Larousse, Robert et le lexique des termes juridiques semblent négliger voire ignorer l'aspect oral et immortel du testament. Les auteurs de ces

définitions ne se sont pas souciés du mode de conservation et de la représentativité du testament. Le *Kpátín* testamentaire va bien au-delà du simple partage d'héritage, il est irrévocable et n'est jamais caduc. Le tableau suivant rend bien compte de cette étude de synthèse.

Tableau récapitulatif de la comparaison entre le Kpátín et le testament

|                  | Kpátín  | Testament  |
|------------------|---|--|
| Caractéristiques | Orale   | Ecrite   |
|                  | Immortel qui va de génération en génération                         | Confié à un notaire et deux témoins qui sont mortels         |
|                  | Immortel de génération en génération                                | Confié à deux notaires et un témoin qui sont mortels         |
|                  | Un grand nombre de témoins  | Au plus deux à six témoins                                   |
|                  | La mémoire de toute une communauté qui se transmet du père au fils  | Support papier (le problème de mode de conservation se pose) |
|                  | Représenté par un domaine de terre bordé de kapokier non périssable | Exposées aux dangers comme le vol et la perte.               |
|                  | Durée de vie illimitée dans le temps                                | Durée de vie limitée dans le temps                           |
|                  | Irrévocable   | Révocable  |
|                  | Jamais caduc  | Sujet à la caducité  |

Source : Données de terrains, Sènanmi Dorothée BEKPA-KINHOU, 2014

## Conclusion

Au terme de cette étude qui met la lumière sur la similitude entre le *Kpátín* et le testament, l'on se rend compte que le testament à la forme occidentale en est un sous ensemble du *Kpátín*. Le testament se limite tout simplement à un partage d'héritage ou à la répartition des biens matériels terrestres du testateur. Il est un acte écrit, révocable et sujet à la caducité. Par contre le *Kpátín*, testament à la nature africaine, béninoise, est marqué et représenté par de matériaux supposés définitifs, soit un domaine de terre dont les limites sont marquées par des plants de kapokiers. Le rituel du *Kpátín* qui imprime dans le mental des membres composant la communauté *Fòn* une notion de durabilité, s'inscrit dans le champ des recherches ethnolinguistiques et sociolinguistiques. Cette étude comparative ouvre des perspectives de recherche étant donné que la pratique et le rituel du *Kpátín* s'observent sous différentes dans les autres aires culturelles. Le rituel du *Kpátín* laisse des marques indélébiles d'amitié, de cohésion, d'harmonie et de synergie au sein des familles impliquées dans une union conjugale.

## Références bibliographiques

- 1- ADOUKONOU, (B.), 1979, *Pour une problématique anthropologique et religieuse de la mort dans la pensée AJA-FON, La mort dans la vie africaine*, UNESCO, Présence Africaine.
- 2- AHANHANZO GLEGLÉ, Maurice, 1974, *Le Danxomè : du pouvoir aja à la nation fon*, Paris, Nubia, 282p
- 3- AKOHA, Albert, Bienvenu, 1980, *Quelques éléments d'une grammaire du Fongbè : nominal et syntagme nominal*, Sorbonne, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Paris III, 396p.
- 4- AKOHA, Albert, Bienvenu ; FANDOLHAN, Anastase, et HOUMBADJI, Placide, 2009, *Musiques du Danxomè, Mélodies immortelles. Mon premier cahier de chants*, CDCRA
- 5- AKOHA, Albert, Bienvenu, 2010, *Syntaxe et lexicologie du fon-gbe*, l'Harmattan, Paris, 368p.

- 6- ALAPINI Jérôme et AKOHA Albert Bienvenu), 1987, « *La longue marche des Aja Sadonou, tome I, Alada : le trésor caché d'un musée oublié* », Cotonou, *Langage et Pédagogie*, spécial n°7, 53p.
- 7- BEKPA-KINHO, Sènanmi Dorothée), 2014, *Valeurs sociolinguistiques du linceul et des actes de divinisation des morts chez les peuples fón*, *Langage et Devenir* N° 24, 1<sup>er</sup> semestre 2014, p 31-45.
- 8- Code civil des Français, 1958
- 9- GUEDOU, Gangbè Georges, 1975, *La mort chez les Fon, Mythe et Langage*, in *Afrique et Langage*, 1<sup>er</sup> semestre
- 10- GUEDOU, Gangbè Georges, 1985, *Xó et gbè : Langage et culture chez les Fon (Bénin)*, Paris, SELAF, coll. Langues et Cultures Africaines, 4,524 p
- 11- GUILLIEN, Raymond et VINCENT, Jean, 2007, *Lexique des termes juridiques*, 16<sup>ème</sup> édition, Editions Dalloz, Paris, p-699.
- 12- HERSKOVITS, (M. J.), 1938, *Dahomey, an Ancient West African Kingdom*, New York.
- 13- HOUNKPATIN Basile, 1985, « *Le verbal et le syntagme verbal du fon-gbe parlé à Massè* », Paris, Thèse de Doctorat de 3ème cycle, Université de Paris III, France.
- 14- IGUE Akanni Mahmoud, 2002, *La peur et la conjuration de la mort à travers les prénoms de personne « Abikú » chez les Yoruba*, in *Annales de la FLASH*, N° 7
- 15- KOUDJO Bienvenu, 1988, *Parole et musique chez les Fon et les Gun du Bénin : pour une nouvelle taxinomie de la parole littéraire*
- 16- KOUDJO, Bienvenu ,1989a, *La chanson populaire dans les cultures fon et gun du Bénin : aspects sémiotiques et sociologiques*, Paris, Thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres, Université de Paris XII, Val de Marne, 127 p.
- 17- LAROUSSE, 2000, *Le Petit Larousse Illustré*, Editions Cedex, Paris.
- 18- LE HERISSE, (A.L.), 1911, *L'ancien royaume du Dahomey : Mœurs, Religion, Histoire*, Paris, Larose, 384 p.
- 19- ROBERT, Paul, 2003, *Dictionnaire Le Petit Robert*, La Tipographica Versee, Paris.
- 20- TCHITCHI, (Y.T.), 2009, *Langues et politiques de langues au Bénin*, éditions Ablòde, 192 p.

## NOTE A L'INTENTION DES CONTRIBUTEURS

**DEZAN** est la revue scientifique du Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. De sa dénomination «dézan» signifiant «rameau» en langue béninoise «fɔngbé», elle est représentative de la symbolique du changement social en culture africaine. De ce fait, la **Revue DEZAN** se donne pour vocation première de contribuer à une configuration décloisonnée des sciences de l'homme et de la société, pour une synergie transversale et holistique génératrice d'une interdisciplinarité plus fertile à un développement convergent où l'endogène et l'exogène sont en parfaite cohésion. Elle paraît au rythme de deux numéros par an. Les articles y sont rédigés en français, anglais, allemand, ou en langues nationales africaines.

Le comité de lecture est habilité à accepter pour publication ou non les articles soumis. Chaque article est résumé en une page au plus assorti de cinq mots clés du travail. Le manuscrit de 20 pages au plus est soumis en exemplaire original, recto seulement, saisi à l'intérieur d'un cadre de frappe 21 x 29,7; police Times New Roman, point 12, interligne 1,5. Il est accompagné d'un CD-RW ou d'une clé USB comprenant les données. Chaque auteur est appelé à donner son adresse électronique et son institution d'attache. Les cartes et les croquis sont scannés et notés de façon consécutive.

L'usage de l'Alphabet Phonétique International pour transcrire les termes en langues nationales est vivement conseillé. Les références bibliographiques dans le texte sont faites selon l'approche Van Couver ou Harvard dans une parfaite harmonie selon le choix de l'auteur. Chaque auteur apporte une participation de **50.000F**.



ISSN 1840-717-X DU 4ème trimestre  
Dépôt Légal N°6378 du 4ème trimestre

Impression : Centre des Publications Universitaires  
(Université d'Abomey-Calavi) Tél. : (00229) 95 91 57 61  
République du Bénin